



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BACCALAURÉAT 2022

Dossier de Présentation - Juin 2022



ÉDITO



Après deux années fortement perturbées par la crise sanitaire, la session 2022 du baccalauréat témoigne de la transformation du lycée général, technologique et professionnel qui s'est opérée depuis trois ans, afin d'offrir à tous les élèves la possibilité de construire un parcours de réussite qui soit en phase avec leurs goûts et leurs aspirations.

Le nouveau baccalauréat général et technologique a pour ambition de préparer les lycéens aux exigences des formations de l'enseignement supérieur : le contrôle continu valorise le travail régulier tout au long de l'année ; les épreuves de spécialités, qui se sont tenues au mois de mai dernier, développent l'expertise et l'excellence des candidats ; l'épreuve écrite de philosophie traduit l'exigence d'une culture académique commune permettant aux jeunes de devenir des citoyens libres et éclairés ; l'épreuve du Grand oral permet de s'exercer à l'argumentation et à la prise de parole en public. Dans la voie professionnelle, la nouvelle organisation des cursus, vers le CAP ou le baccalauréat professionnel, permet davantage l'expression des talents de chacun, notamment grâce à la réalisation des chefs d'œuvre, gage de réussite pour la poursuite d'études ou l'insertion dans le monde professionnel.

Ainsi, le lycée permet-il à la fois une spécialisation progressive des élèves avec un haut niveau d'exigence, et une adaptation des choix d'enseignement pour une orientation plus individualisée.

L'organisation du baccalauréat est, comme chaque année un défi : 709 399 candidats se présentent en 2022, 64 050 correcteurs sont mobilisés pour un peu plus de 3,5 millions de copies qui seront corrigées en quelques jours.

Je tiens à remercier l'ensemble des professeurs qui ont parfaitement préparé leurs élèves lors de cette année scolaire encore perturbée par la crise sanitaire. Et je remercie aussi toutes celles et tous ceux qui, par leur mobilisation font que, chaque année, les épreuves se déroulent dans de bonnes conditions.

À toutes les candidates et tous les candidats, j'adresse enfin mes sincères vœux de pleine réussite !

Pap NDIAYE
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

SOMMAIRE

L'ESSENTIEL

- Les chiffres clés
- Le calendrier des épreuves terminales 2022
- Les aménagements prévus en raison de la crise sanitaire
- Les aides et les aménagements pour les candidats à besoins particuliers
- Les mentions
- Les épreuves de rattrapage
- La session de remplacement
- La fraude à l'examen

UN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL RÉNOVÉ

- Cinq nouvelles familles de métiers mises en place à la rentrée 2021
- Le chef-d'œuvre
- Une nouvelle épreuve de contrôle
- L'attestation de réussite intermédiaire pour le baccalauréat professionnel

LES EFFECTIFS

- Les effectifs académiques
- Les candidats aux épreuves anticipées
- Les spécialités du baccalauréat technologique
- Les spécialités du baccalauréat professionnel

LE BACCALAURÉAT, ET APRÈS ?

LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

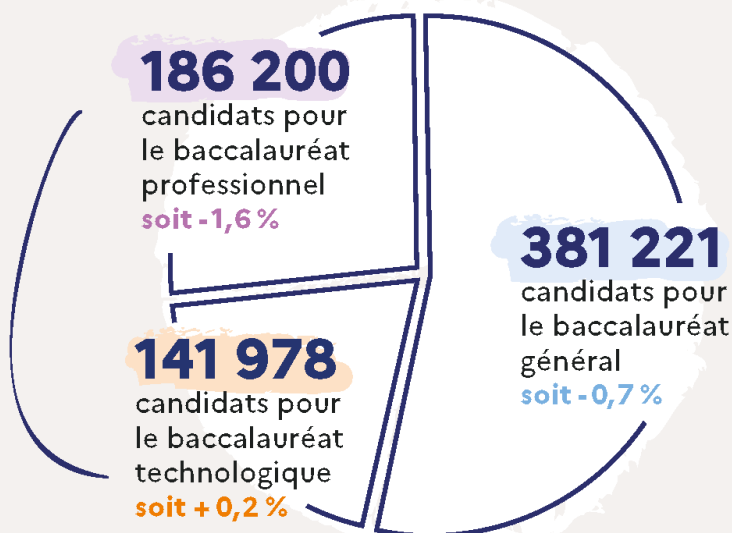
- Les résultats de la session 2021
- Comment consulter les résultats de la session 2022 ?

LES CHIFFRES-CLÉS DU BACCALAURÉAT 2022



709 399
candidats

- 0,8 % par rapport à 2021



**Épreuves
anticipées**

542 821 candidats
+ 1,3 % par rapport à 2021



396 819
candidats pour
le baccalauréat
général
soit + 1,3 %



146 002
candidats pour
le baccalauréat
technologique
soit + 1 %

**Candidats
individuels**

18 355 candidats

Corrections

64 050 correcteurs

5 € par copie

Épreuves orales :

9,60 € par heure



**Candidats en situation
de handicap**

71 331 candidats (1^{re} et Tle)

LES CHIFFRES-CLÉS ACADÉMIQUES DU BACCALAURÉAT 2022

3798
candidats



1542

candidats pour le
baccalauréat professionnel

749

candidats pour le
baccalauréat technologique

1507

candidats pour le
baccalauréat général

LE CALENDRIER DES ÉPREUVES TERMINALES 2022

Baccalauréat général et technologique	
Enseignements de spécialité	11, 12 et 13 mai 2022
Philosophie	15 juin 2022
Épreuve écrite de français	16 juin 2022
Épreuve orale de français	20 au 30 juin 2022
Grand oral	20 au 30 juin 2022
Résultats du 1er groupe	5 juillet 2022
Rattrapage	6 et 7 juillet 2022
Résultats du 2nd groupe	8 juillet 2022

LE CALENDRIER DES ÉPREUVES TERMINALES 2022

Baccalauréat professionnel	
Mathématique et physique-chimie	Du 23 mai au 3 juin 2022
Français, histoire-géographie et EMC	14 juin 2022
Prévention, santé environnement	15 juin 2022
Economie-droit ou économie-gestion	15 juin 2022
Arts appliqués et cultures artistiques	16 juin 2022
Épreuves professionnelles écrites	Du 16 juin au 23 juin 2022
Langues vivantes A	23 juin 2022
Langues vivantes B	24 juin 2022
Épreuves de contrôle	Du 6 au 8 juillet 2022

LES AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE

Les épreuves terminales du baccalauréat général et technologique, ainsi que celles du baccalauréat professionnel sont maintenues aux dates prévues.

Pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur les conditions d'organisation des examens et des conditions de préparation des candidats, des aménagements d'épreuves ont été décidés. Ils visent à garantir une égalité de traitement entre les candidats et à permettre à chacun de bénéficier des meilleures conditions de préparation.

a. Baccalauréat général et technologique

Les épreuves écrites de spécialité

Les épreuves de spécialité du baccalauréat général et technologique, qui devaient se tenir les 14, 15 et 16 mars, ont été **reportées aux 11, 12 et 13 mai** afin de prendre en compte les perturbations liées au contexte sanitaire.

Afin d'offrir les meilleures conditions de préparation aux candidats, plusieurs aménagements ont été apportés :

- Tous les sujets ont été aménagés de façon à ce que chacun, selon sa spécialité, puisse disposer **d'un choix de questions ou d'exercices** ;
- Les deux jours précédant les épreuves ont été consacrés, dans les établissements, aux révisions des examens, les élèves de terminale n'ayant que leurs cours de spécialité ;
- **Les épreuves propres à l'attestation de niveau de langue ont été annulées**, à titre exceptionnel, pour cette année.

Ces aménagements permettent ainsi aux élèves de poursuivre leur préparation aux épreuves de spécialité comme à l'épreuve de philosophie et au Grand oral, sans jamais compromettre leurs chances de réussite.

Les épreuves anticipées orales de français (en première)

Afin de tenir compte des effets de la situation sanitaire sur la scolarité des élèves, les candidats présenteront à l'oral un nombre réduit de textes :

- **16 textes au lieu de 20 pour la voie générale** avec au moins 3 extraits des œuvres intégrales au programme pour chaque objet d'étude ;
- **9 textes au lieu de 12 pour la voie technologique** selon la répartition suivante :
 - Au moins 3 textes dont 2 extraits d'une œuvre étudiée et 1 texte pour le parcours dans le cadre de l'objet d'étude "Littérature d'idées" ;
 - Au moins 1 texte, issu de l'œuvre choisie ou du parcours, pour chacun des 3 autres objets d'études.

L'éducation physique et sportive

Pour les candidats scolaires, l'éducation physique et sportive (EPS) est évaluée par des contrôles en cours de formation (CCF). Habituellement au nombre de trois, ils pourront être ramenés à deux lorsque les conséquences de la situation sanitaire sur la disponibilité des installations ou la préparation des élèves le justifieront.

Pour tous les autres candidats (candidats libres, scolarisés dans un établissement hors contrat ou inscrits au CNED), l'examen terminal d'EPS est maintenu.

b. Baccalauréat professionnel

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), obligatoires pour passer le baccalauréat ont été maintenues dès lors que le protocole sanitaire applicable aux entreprises pouvait être strictement respecté. Quand l'activité économique d'un secteur professionnel ou les conditions sanitaires ne l'ont pas permis, des [aménagement du cadre réglementaire des PFMP](#) ont été proposés pour assouplir le calendrier et présenter un seuil minimal de PFMP :

- Pour le baccalauréat professionnel préparé en 3 ans, 10 semaines (au lieu de 18 à 22 semaines selon les spécialités) ;
- Pour le baccalauréat professionnel préparé en 2 ans, 8 semaines (au lieu de 18 à 22 semaines selon les spécialités).

Les épreuves écrites et orales du baccalauréat professionnel conservent le même format et le même programme.



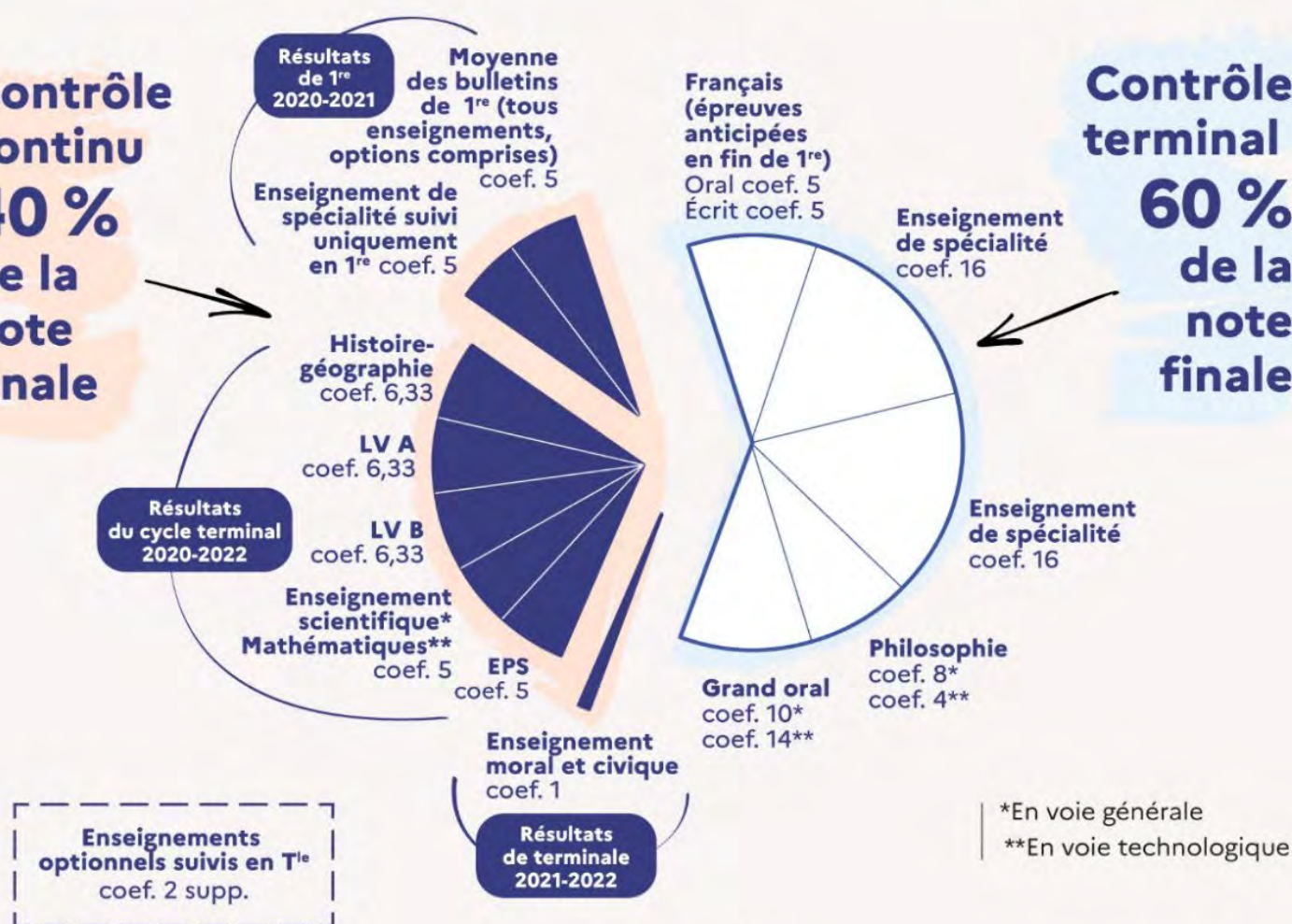
BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Répartition de la note finale pour les élèves en terminale en 2021-2022



Contrôle continu
40 %
de la note finale

Contrôle terminal
60 %
de la note finale



MENJS - Octobre 2021



LES AIDES ET AMÉNAGEMENTS POUR LES CANDIDATS À BESOINS PARTICULIERS

Pour la session 2022, **71 331** candidats bénéficient d'une aide ou d'un aménagement d'épreuves.

Depuis 2021, la [procédure de demande](#) d'aménagement d'épreuves et les [formulaires](#) font l'objet d'une simplification qui se traduit par deux processus distincts :

- Une **procédure simplifiée** à destination d'élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé au titre de troubles du neuro-développement (PAP), d'un plan d'accompagnement individuel (PAI) et d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- Une **procédure complète** pour tous les autres élèves dont la demande est adressée à un médecin désigné à cet effet par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Pour les deux procédures, les aménagements sont décidés par le recteur.

En outre, les candidats peuvent demander **la conservation pendant cinq ans des notes de leur choix** et ce, quelles que soient leurs valeurs.

Une organisation adaptée aux besoins des candidats

Pour répondre à une nécessité d'adaptation pédagogique, et en fonction du besoin identifié au regard de l'épreuve et de la situation des candidats, ces derniers peuvent avoir recours à des aides humaines ou techniques. **Les aides et aménagements accordés aux candidats doivent être en cohérence avec ceux mis à leur disposition au cours de leur scolarité.**

Les aides humaines

Les candidats empêchés d'écrire peuvent **obtenir l'aide d'un secrétaire ou d'un assistant.**

Le premier a pour mission d'écrire ou de lire pour le compte du candidat qu'il assiste. Cette tâche **exclut toute initiative personnelle** du secrétaire. L'assistant, quant à lui, a une mission qui est bornée et définie avec précision dans la décision d'aménagements d'épreuves. Son rôle peut par exemple consister à reformuler ou séquencer une consigne complexe, ou décrire une représentation iconographique.

Les aides techniques

Ces aides peuvent se présenter sous la forme d'une machine à écrire en braille ou encore d'un ordinateur portable avec un logiciel de reconnaissance vocale ou de traitement de texte. Elles nécessitent ainsi de la part du candidat une certaine habitude d'usage.

Les logiciels à composante vocale peuvent répondre à des besoins différents : certains permettent d'écrire sous la dictée de l'élève, mais il peut aussi s'agir de lire un texte écrit ou d'une commande vocale répondant aux ordres du candidat.

Pour les candidats malvoyants ou présentant un handicap auditif, une transcription des sujets en braille ou caractères agrandis, l'intervention d'enseignants spécialisés pratiquant la langue des signes, ou encore d'un interprète pratiquant l'un des modes de communication familiers aux candidats, peuvent être mis à disposition.

Pour les élèves souffrant de dyscalculie ou de dyspraxie, l'usage de la **calculatrice simple** et non programmable constitue un outil d'accessibilité, et elle est autorisée dans ce cadre.

Outres ces aménagements, les candidats peuvent bénéficier de temps majoré sans excéder le tiers-temps.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité des locaux et à la mise en place d'aménagements matériels. Ainsi, chaque candidat en situation de handicap doit disposer d'un espace suffisant pour installer son matériel et l'utiliser dans de bonnes conditions. Les autorités académiques peuvent par ailleurs ouvrir des centres d'examen adaptés si certains élèves, accueillis dans des établissements hospitaliers pour des séjours de longue durée ou recevant des soins en liaison avec ces établissements, ne peuvent se rendre dans leur centre d'examen.

Enfin, l'organisation horaire doit laisser à ces candidats une période de repos suffisante entre deux épreuves. Ainsi, s'il est possible de prévoir un temps d'épreuve majoré, et de commencer une épreuve 1 heure avant les autres candidats, il est également recommandé de répartir les épreuves sur plusieurs jours.

Le président de jury est informé des aménagements accordés aux candidats, dans le respect du principe d'anonymat.

LES MENTIONS

Les mentions habituelles sont maintenues, selon les règles suivantes :

- **Assez bien** pour une moyenne entre 12 et 14 ;
- **Bien** pour une moyenne entre 14 et 16 ;
- **Très bien** pour une moyenne entre 16 et 18 ;

Depuis la session 2021, la mention **très bien avec les félicitations du jury** peut être accordée aux candidats présentant une moyenne supérieure à 18.

LES ÉPREUVES DE RATTRAPAGE

a. Baccalauréat général et technologique

Les épreuves du second groupe dites de rattrapage, prévues du 6 au 8 juillet 2022, sont accessibles pour les candidats dont la note globale à l'examen est **égale ou supérieure à 8, et inférieure à 10 sur 20**.

À l'issue des résultats des épreuves du premier groupe, les candidats choisissent **deux enseignements au maximum** parmi ceux qui correspondent aux épreuves terminales du premier groupe, soit le français, la philosophie ou les deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale. **Le candidat passe une épreuve orale dans chacun de ces deux enseignements.**

Les notes des oraux seront prises en compte et affectées du coefficient applicable à la matière présentée, **uniquement** si elles sont supérieures à celles obtenues à l'issue des épreuves du premier groupe.

b. Baccalauréat professionnel

Pour le baccalauréat professionnel, les épreuves du second groupe dites de contrôle, prévues entre le 6 et le 8 juillet 2022, sont ouvertes aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20, et une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles du baccalauréat professionnel.

L'épreuve de contrôle prévoit désormais :

- Une interrogation sur les disciplines suivantes : mathématiques et/ou physique-chimie et/ou économie-droit ou économie-gestion et/ou prévention-santé-environnement d'une part, français ou histoire-géographie-enseignement moral et civique d'autre part ;
- La possibilité pour les candidats de choisir les deux disciplines sur lesquelles ils souhaitent être interrogés.

Chaque sous-épreuve est notée sur 20 points et est affectée du coefficient de la sous-épreuve correspondante dans le règlement d'examen de la spécialité du baccalauréat professionnel concernée. **Le candidat est déclaré admis, après délibération du jury, dès lors qu'il a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle.**

LA SESSION DE REMPLACEMENT

La session de remplacement est ouverte aux candidats qui n'ont pas pu se présenter à une ou plusieurs épreuves de la session normale, pour des raisons de force majeure.

Les épreuves se déroulent avec les mêmes aménagements concernant les contenus de sujets du baccalauréat général et technologique.

Les notes obtenues aux épreuves de remplacement se substituent à celles obtenues dans les matières et unités concernées dans le cadre du contrôle continu ou lors des épreuves de rattrapage et de contrôle.

Les candidats conservent le bénéfice de leur classement dans Parcoursup jusqu'aux délibérations finales.

LA FRAUDE À L'EXAMEN

Une notice rappelant les consignes à respecter et les sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude est affichée à la porte de chaque salle d'examen. Ces informations sont également communiquées aux candidats au début de chaque épreuve.

a. Qu'est ce qui constitue une fraude ?

Sont considérés comme fraude ou tentative de fraude les cas suivants :

- **Communiquer avec d'autres candidats pendant les épreuves ;**
- **Utiliser des informations, des documents ou du matériel non autorisé par le sujet ou la réglementation ;**
- **Toute substitution de personne.**

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend les mesures nécessaires pour y mettre fin. Le candidat poursuit sa composition, sauf en cas de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement de l'épreuve. Un **procès-verbal** est dressé et contresigné par les autres surveillants et par l'auteur des faits à la fin de l'épreuve. Ce document est ensuite adressé au recteur en vue de la saisine de la [commission de discipline académique](#) du baccalauréat.

Lors des délibérations, le jury se prononce sur les résultats du candidat. **Aucun certificat de réussite ou relevé de notes n'est délivré avant que la commission académique n'ait statué.**

La décision de cette dernière est attendue **dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats** et peut faire l'objet d'une contestation devant le tribunal administratif.

b. Les sanctions encourues

Les sanctions encourues peuvent être administratives et/ou pénales.

En vertu de l'indépendance des procédures pénales et disciplinaires, un même acte de fraude peut faire l'objet d'une condamnation par le tribunal correctionnel et d'une sanction disciplinaire prononcée par la commission académique de discipline. Néanmoins, les sanctions

pénales concernent spécifiquement les cas de fraude les plus graves, tels que la divulgation de sujets et la substitution de personne.

Les **sanctions administratives** encourues par les fraudeurs sont les suivantes :

- Le blâme ;
- La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis ;
- L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une **durée maximum de cinq ans** ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
- L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.

Toute sanction prononcée entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve au cours de laquelle la fraude ou la tentative de fraude a été commise. En outre, la commission de discipline peut décider de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

En matière pénale, les sanctions encourues sont les suivantes :

- 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende pour faux et usage de faux ;
- Jusqu'à 3 ans de prison et 50 000 euros d'amende pour falsification de documents ;
- Jusqu'à 10 ans de prison et 1 million d'euros d'amende pour substitution d'identité lors des épreuves.

La divulgation des sujets d'épreuves et la substitution de personne sont, elles, passibles d'une condamnation de 3 ans de prison et de 9 000 euros. Les mêmes peines peuvent être prononcées à l'encontre des complices du délit.

c. Les dispositifs pour lutter contre la fraude

Depuis 2013, toutes les académies sont équipées de **détecteurs de téléphones portables** dont le nombre et l'emplacement sont confidentiels. Les recteurs répartissent ces appareils de **façon aléatoire** et veillent à les faire circuler entre les centres d'examen, tout au long des épreuves.

Ce dispositif a pour but de lutter préventivement contre l'utilisation frauduleuse des nouvelles technologies. Pour rappel, tous les appareils non autorisés doivent impérativement être éteints et rangés dans le sac du candidat.



UN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL RÉNOVÉ

CINQ NOUVELLES FAMILLES DE MÉTIERS MISES EN PLACE À LA RENTRÉE 2021

Depuis la rentrée scolaire 2021, les élèves de seconde de la voie professionnelle bénéficient de 5 nouvelles familles de métiers qui s'ajoutent aux [9 familles créées en 2019 et 2020](#). Il s'agit de l'aboutissement de l'élaboration des familles de métiers qui s'est étendue sur 3 ans.

Les cinq nouvelles familles de métiers :

- **Métiers de la réalisation de produits mécaniques ;**
- **Métiers du numérique et de la transition énergétique ;**
- **Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules ;**
- **Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées ;**
- **Métiers du bois.**

Mises en place dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, les familles de métiers regroupent plusieurs spécialités du baccalauréat professionnel regroupées sur la base de compétences professionnelles communes. Elles favorisent les choix d'orientation de l'élève sortant de troisième, en lui permettant, en connaissance de cause, après avoir développé des compétences communes à plusieurs métiers connexes durant la classe de seconde, de choisir son baccalauréat professionnel en classe de première.

La session 2022 du baccalauréat professionnel évaluera les premiers candidats qui ont, bénéficié à la rentrée 2019, dès la classe de seconde, de cette nouvelle organisation de la voie professionnelle.

LE CHEF-D'ŒUVRE

La session 2022 du baccalauréat professionnel sera celle de la première évaluation du chef-d'œuvre. Introduit par l'[arrêté du 20 octobre 2020](#), son élaboration commence en classe de première.

a. Qu'est-ce que le chef-d'œuvre ?

Le chef-d'œuvre est l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire, individuel ou collectif, qui s'appuie sur les compétences transversales et professionnelles travaillées par l'élève ou l'apprenti, dans sa spécialité. Construit sur les deux années de formation pour le CAP et sur une année pour le baccalauréat professionnel, il est évalué en fin de cycle, dans le cadre d'un examen.

Véritable accomplissement pédagogique et professionnel, le chef-d'œuvre mobilise des compétences communes et transversales à l'enseignement général et à l'enseignement professionnel.

b. Comment s'y préparer ?

Tout au long du processus de réalisation du chef-d'œuvre, les candidats sont accompagnés par leurs professeurs d'enseignements professionnels et d'enseignements généraux dans le cadre d'horaires dédiés :

- Pour les candidats au **CAP**, 87 heures sont dédiées au chef-d'œuvre la première année, et 78 heures la deuxième année, soit 165 heures sur le cycle.
- Pour les candidats au **baccalauréat professionnel**, ce sont 56 heures dédiées en première et 52 heures en terminale, soit 108 heures sur le cycle.

La bibliothèque de ressources et d'idées pour la réalisation du chef-d'œuvre [BRIO](#) est une plateforme collaborative qui accompagne les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de la réalisation du chef-d'œuvre. Elle permet la mise en commun d'idées de réalisation et des ressources associées.

Les élèves et leurs professeurs peuvent également s'appuyer sur le vadémécum « la réalisation du chef-d'œuvre » mis à leur disposition :

<https://eduscol.education.fr/document/1916/download?attachment>

c. L'évaluation du chef-d'œuvre

L'évaluation du chef-d'œuvre repose sur une présentation orale terminale en fin de cursus, combinée, le cas échéant, avec une évaluation figurant au livret scolaire pour les élèves sous statut scolaire ou au livret de formation pour les apprentis. Elle s'effectue conformément aux objectifs et critères recensés, qui sont listés en annexe de l'arrêté.

La note relative au chef-d'œuvre est intégrée au calcul de la moyenne générale permettant la délivrance du diplôme.

Sur le relevé de notes, délivré à l'issue de la session, la note du chef-d'œuvre, ainsi que son coefficient et les points (majorés ou minorés selon que la note attribuée au chef-d'œuvre est inférieure ou supérieure à 10 sur 20), apparaîtront distinctement.

Tout savoir sur le chef-d'œuvre : <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/exprimer-ses-talents-avec-le-chef-d-oeuvre-324401>

UNE NOUVELLE ÉPREUVE DE CONTRÔLE

Les conditions d'accès à l'épreuve de contrôle, ainsi que les modalités d'évaluation et de notation de cette épreuve pour l'admission au baccalauréat professionnel évoluent **à compter de la session d'examen 2022**.

Le caractère professionnel des compétences que doivent acquérir les candidats pour accéder à l'épreuve de contrôle est **renforcé** : désormais les candidats doivent obtenir, en plus d'une moyenne générale entre 8 et 9,99 sur 20 aux épreuves du premier groupe, une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles et non plus à la seule épreuve professionnelle « pratique ».

D'autre part, les modalités d'admission au baccalauréat professionnel sont rapprochées de celles du baccalauréat général et technologique par un **nouveau calcul de la moyenne générale** des notes à l'issue de l'épreuve de contrôle : sont ainsi admis, à l'issue de l'épreuve de contrôle, les candidats ayant une moyenne générale (recalculée en intégrant les notes obtenues à l'épreuve de contrôle lorsqu'elles sont meilleures) supérieure ou égale à 10 sur 20.

Enfin, les candidats ont la possibilité de choisir au sein des deux sous-épreuves constituant l'épreuve de contrôle les deux disciplines dans lesquelles ils souhaitent être interrogés, ce qui constitue également une mise en cohérence avec les voies générale et technologique.

Le choix pour la **sous-épreuve de sciences** comprend désormais les mathématiques, et/ou la physique-chimie, et/ou l'économie-droit ou économie-gestion, et/ou la prévention santé environnement, et pour la **sous-épreuve de culture générale ou d'humanité** le français et/ou l'histoire-géographie-enseignement moral et civique.

Chaque sous-épreuve a une durée de **15 minutes** et porte sur le programme de terminale. Le candidat n'a aucun document à apporter pour passer l'une ou l'autre sous-épreuve.

L'ATTESTATION DE RÉUSSITE INTERMÉDIAIRE POUR LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Pour la deuxième session consécutive, à la suite de la suppression de l'obligation qu'avaient tous les candidats sous statut scolaire en établissement public ou sous contrat de présenter un diplôme de niveau 3 (CAP) à l'issue de la classe de première, l'**attestation de réussite intermédiaire** mise en place en 2021 peut être remise aux élèves.

Elle est délivrée aux élèves de première, préparant un baccalauréat professionnel, qui ont obtenu une moyenne générale sur leur livret scolaire de 10 sur 20 à tous les enseignements généraux et professionnels. Ce document, qui atteste des connaissances et des compétences de l'élève dans l'ensemble des enseignements n'est pas un diplôme mais il marque une étape importante dans le parcours de l'élève vers le baccalauréat professionnel et il est un point d'appui pour les enseignants dans le suivi pédagogique de l'élève et dans la définition de l'accompagnement dont il a besoin pour réussir son baccalauréat.

Pour en savoir plus, note de service du 20-1-2021 relative à la mise en œuvre du processus de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo6/MENE2102235N.htm>

Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat général et technologique et au baccalauréat professionnel 2022

FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DROM

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel	Total
Aix-Marseille	16 926	6 157	7 688	30 771
Amiens	10 077	4 169	5 901	20 147
Besançon	5 942	2 238	3 293	11 473
Bordeaux	18 696	6 079	8 534	33 309
Clermont-Ferrand	6 835	2 176	3 431	12 442
Corse	1 420	580	608	2 608
Créteil	26 662	11 707	14 259	52 628
Dijon	8 256	2 812	4 165	15 233
Grenoble	19 285	7 446	8 730	35 461
Lille	22 765	8 504	13 314	44 583
Limoges	3 318	1 333	1 755	6 406
Lyon	18 970	7 849	8 665	35 484
Montpellier	14 408	6 115	7 137	27 660
Nancy-Metz	11 665	4 742	6 958	23 365
Nantes	21 646	7 447	10 333	39 426
Nice	11 853	4 024	4 943	20 820
Normandie périmètre Caen	7 629	2 547	3 917	14 093
Normandie périmètre Rouen	9 961	4 123	5 576	19 660
Orléans-Tours	13 521	5 173	6 907	25 601
Paris	16 722	3 571	4 863	25 156
Poitiers	9 236	3 165	4 223	16 624
Reims	6 608	2 580	3 828	13 016
Rennes	18 624	7 292	8 912	34 828
Strasbourg	9 935	3 769	5 217	18 921
Toulouse	16 067	5 766	7 645	29 478
Versailles	40 317	13 216	15 127	68 660
Total métropole	367 344	134 580	175 929	677 853
Guadeloupe	2 797	1 173	1 993	5 963
Guyane	1 538	742	1 510	3 790
La Réunion	5 343	2 829	3 670	11 842
Martinique	1 919	883	1 540	4 342
Mayotte	2 280	1 771	1 558	5 609
Total Drom	13 877	7 398	10 271	31 546
Total métropole et Drom	381 221	141 978	186 200	709 399
Rappel inscrits 2021	384 083	141 677	189 246	715 006
Évolution 2021-2022	-0,7 %	0,2 %	-1,6 %	-0,8 %
Répartition	53,7 %	20 %	26,2 %	100 %

Source : MENJ-Depp, Système d'information Cyclades

Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat technologique 2022 par série

FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DROM

	STL	STI2D	STD2A	STMG	ST2S	STHR	S2TMD	Total
Aix-Marseille	380	1 147	170	3 394	967	91	8	6 157
Amiens	207	769	97	2 219	833	44	-	4 169
Besançon	155	502	53	1 137	320	62	9	2 238
Bordeaux	385	1 289	225	3 383	658	128	11	6 079
Clermont-Ferrand	126	458	95	985	453	59	-	2 176
Corse	12	74	-	382	105	7	-	580
Créteil	398	1 936	284	7 361	1 655	73	-	11 707
Dijon	170	582	55	1 436	510	51	8	2 812
Grenoble	303	1 693	142	4 261	884	145	18	7 446
Lille	440	1 537	208	4 117	2 077	103	22	8 504
Limoges	97	286	35	614	284	17	-	1 333
Lyon	369	1 752	187	4 262	1 162	94	23	7 849
Montpellier	296	1 025	151	3 436	1 088	111	8	6 115
Nancy-Metz	238	982	94	2 419	877	112	20	4 742
Nantes	307	1 476	234	4 001	1 246	138	45	7 447
Nice	226	807	128	2 291	451	110	11	4 024
Normandie périmètre Caen	118	431	51	1 432	454	50	11	2 547
Normandie périmètre Rouen	224	994	60	2 251	516	53	25	4 123
Orléans-Tours	303	1 030	250	2 778	694	97	21	5 173
Paris	169	647	239	2 066	332	85	33	3 571
Poitiers	126	561	116	1 805	487	70	-	3 165
Reims	105	493	95	1 442	400	34	11	2 580
Rennes	211	1 508	154	4 256	1 041	100	22	7 292
Strasbourg	294	865	97	1 840	585	88	-	3 769
Toulouse	374	1 302	151	2 778	1 015	121	25	5 766
Versailles	546	2 633	206	7 968	1 750	104	9	13 216
Total métropole	6 579	26 779	3 577	74 314	20 844	2 147	340	134 580
Guadeloupe	53	214	32	571	266	25	12	1 173
Guyane	46	103	-	322	244	27	-	742
La Réunion	160	586	31	1 532	493	27	-	2 829
Martinique	27	146	31	456	207	16	-	883
Mayotte	92	236	44	1 215	160	24	-	1 771
Total Drom	378	1 285	138	4 096	1 370	119	12	7 398
Total métropole et Drom	6 957	28 064	3 715	78 410	22 214	2 266	352	141 978
Rappel inscrits 2021	7 581	29 298	3 576	76 321	22 261	2 298	342	141 677
Évolution 2021-2022	-8,2%	-4,2%	3,9%	2,7%	-0,2%	-1,4%	2,9%	0,2%
Répartition	4,9%	19,8%	2,6%	55,2%	15,6%	1,6%	0,2%	100%

Source : MENJ-Depp, Système d'information Cyclades

STL : sciences et technologies de laboratoire
STMG : sciences et technologies du management et de la gestion
STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
ST2S : sciences et technologies de la santé et du social

STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués
S2TMD : sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
STHR : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

Les effectifs des candidats inscrits aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique 2022

FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DROM			
	Total bac général	Total bac techno.	Total
Aix-Marseille	17 815	6 382	24 197
Amiens	10 441	4 130	14 571
Besançon	6 200	2 312	8 512
Bordeaux	19 599	6 068	25 667
Clermont-Ferrand	6 786	2 456	9 242
Corse	1 682	559	2 241
Créteil	27 603	12 131	39 734
Dijon	8 468	3 082	11 550
Grenoble	20 071	8 040	28 111
Lille	23 603	8 938	32 541
Limoges	3 671	1 337	5 008
Lyon	20 289	7 950	28 239
Montpellier	15 032	6 053	21 085
Nancy-Metz	12 147	4 850	16 997
Nantes	22 308	7 832	30 140
Nice	12 454	3 922	16 376
Normandie périmètre Caen	7 944	2 603	10 547
Normandie périmètre Rouen	10 423	4 218	14 641
Orléans-Tours	13 609	5 443	19 052
Paris	17 025	3 548	20 573
Poitiers	9 516	3 372	12 888
Reims	6 965	2 580	9 545
Rennes	19 422	7 622	27 044
Strasbourg	10 538	3 788	14 326
Toulouse	16 939	6 015	22 954
Versailles	41 605	13 488	55 093
Total métropole	382 155	138 719	520 874
Guadeloupe	3 007	1 159	4 166
Guyane	1 651	747	2 398
La Réunion	5 640	2 810	8 450
Martinique	2 019	910	2 929
Mayotte	2 347	1 657	4 004
Total Drom	14 664	7 283	21 947
Total métropole et Drom	396 819	146 002	542 821
Rappel inscrits 2021	391 148	144 491	535 639
Évolution 2021-2022	1,4%	1%	1,3%
Répartition	73,1%	26,9%	100%

Source : MENJ-Depp, Système d'information Cyclades



Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat professionnel 2022 - 93 spécialités

FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DROM

Secteur industriel	
Aéronautique option Avionique	223
Aéronautique option Structure	314
Aéronautique option Systèmes	596
Aménagement et finition du bâtiment	915
Artisanat et métiers d'art option Facteur d'orgues - Organier	3
Artisanat et métiers d'art option Facteur d'orgues - Tuyautier	1
Artisanat et métiers d'art option Marchandisage visuel	393
Artisanat et métiers d'art option Métiers de l'enseigne et de la signalétique	144
Artisanat et métiers d'art option Tapissier d'ameublement	213
Artisanat et métiers d'art option Verrerie scientifique et technique	9
Aviation générale	16
Bio-industries de transformation	548
Boucher charcutier traiteur	97
Boulangier pâtissier	1 416
Construction des carrosseries	105
Cuisine	5 402
Étude et définition de produits industriels	591
Étude et réalisation d'agencement	387
Fonderie	60
Interventions sur le patrimoine bâti option A - Maçonnerie	107
Interventions sur le patrimoine bâti option B - Charpente	11
Interventions sur le patrimoine bâti option C - Couverture	24
Maintenance des équipements industriels	6 431
Maintenance des matériels option A - Matériels agricoles	927
Maintenance des matériels option B - Matériels de construction et de manutention	630
Maintenance des matériels option C - Matériels d'espaces verts	317
Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières	8 000
Maintenance des véhicules option B - Véhicules de transport routier	1 200
Maintenance des véhicules option C - Motocycles	971
Maintenance nautique	495
Menuiserie aluminium-verre	342
Métiers de la mode - Vêtement	2 751
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	14 605
Métiers du cuir option Chaussures	18
Métiers du cuir option Maroquinerie	286
Métiers du cuir option Sellerie garnissage	58
Métiers du pressing et de la blanchisserie	23
Métiers et arts de la pierre	45
Microtechniques	745
Ouvrages du bâtiment : métallerie	569

Pilote de ligne de production	421
Plastiques et composites	332
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	676
Productique mécanique option Décolletage	33
Réparation des carrosseries	1 779
Systèmes numériques option A - Sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire	1 308
Systèmes numériques option B - Audiovisuels, réseau et équipement domestiques	2 180
Systèmes numériques option C - Réseaux informatiques et systèmes communicants	4 962
Technicien constructeur bois	797
Technicien de fabrication bois et matériaux associés	411
Technicien de maintenance de systèmes énergétiques et climatiques	1 367
Technicien de scierie	35
Technicien d'études du bâtiment option A - Études et économie	1 368
Technicien d'études du bâtiment option B - Assistant en architecture	1 124
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	952
Technicien du froid et du conditionnement de l'air	1 413
Technicien d'usinage	2 655
Technicien en chaudronnerie industrielle	3 100
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	1 983
Technicien gaz	61
Technicien géomètre topographe	426
Technicien menuisier agenceur	2 220
Technicien modelleur	94
Technicien outilleur	266
Traitements des matériaux	25
Travaux publics	1 250
Total secteur industriel	81 226

Secteur tertiaire

Accompagnement soins et services à la personne option A - À domicile	3 003
Accompagnement soins et services à la personne option B - En structure	14 858
Artisanat et métiers d'art option Communication visuelle plurimédia	1 682
Commercialisation et services en restauration	3 774
Conducteur transport routier marchandises	1 461
Esthétique cosmétique parfumerie	3 188
Façonnage de produits imprimés, routage	29
Gestion administration	21 160
Gestion des pollutions et protection de l'environnement	91
Hygiène, propreté et stérilisation	838
Logistique	3 210
Métiers de la sécurité	2 790
Métiers de l'accueil	7 378
Métiers du commerce et de la vente option A - Animation et gestion de l'espace commercial	25 756
Métiers du commerce et de la vente option B - Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	8 973

Optique lunetterie	708
Perruquier posticheur	47
Photographie	361
Poissonnier écailler traiteur	47
Prothèse dentaire	425
Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A - Productions graphiques	674
Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B - Productions imprimées	405
Services de proximité et vie locale	2 709
Technicien en appareillage orthopédique	87
Techniques d'interventions sur installations nucléaires	97
Transport	1 169
Transport fluvial	54
Total secteur tertiaire	104 974

Total candidats 2022	186 200
-----------------------------	----------------

Rappel inscrits 2021	189 246
Évolution 2021-2022	-1,6 %

Répartition	
Secteur industriel	43,6 %
Secteur tertiaire	56,4 %
Total baccalauréat professionnel	100 %

Source : MENJ-Depp, Système d'information Cyclades

LE BACCALAURÉAT ET APRÈS ?

La procédure Parcoursup se poursuit selon [le calendrier](#) porté à la connaissance des lycéens. Après la phase de formulation des vœux, se déroule depuis le 2 juin 2022 la phase principale d'admission. La phase complémentaire débutera à compter du 23 juin 2022.

Tout au long de la procédure, les lycéens peuvent solliciter l'accompagnement de leurs professeurs et, le cas échéant, des psychologues de l'éducation nationale. Ils peuvent également solliciter les services mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- Le numéro vert Parcoursup (0 800 400 070) ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 16 h, et sur des horaires élargis lors de moments importants pour les candidats ;
- Des vidéos tutoriels et des infographies disponibles sur [Parcoursup.fr](#), qui expliquent d'une manière simplifiée et résumée les moments-clés et le fonctionnement de la phase d'admission ;
- La messagerie « Contact » disponible dans le dossier du candidat ;
- Des campagnes d'appels téléphoniques dédiées, à des moments-clés de la phase d'admission, pour nouer un contact direct avec les candidats (ou leur famille) ;
- Les comptes réseaux sociaux Parcoursup (Twitter, Facebook, Instagram) donnent des informations sur la phase d'admission. Ils sont également un relais vers les académies si les candidats rencontrent des difficultés sur leur dossier.

Les vœux d'orientation des lycéens en 2022

En 2022, 627 000 lycéens scolarisés en France se sont inscrits sur Parcoursup, soit 14 000 candidats de moins qu'en 2021. Comme l'an dernier, 96,7 % d'entre eux ont confirmé au moins un vœu hors apprentissage. En moyenne, un candidat a confirmé 13 vœux ou sous-vœux. La licence et le BTS sont les deux formations les plus demandées (respectivement 69 % et 47 %). Les terminales technologiques demandent plus souvent le BUT et moins souvent le BTS qu'en 2021. Alors que la part des candidats boursiers (26 %) est la même qu'en 2021, celle de ceux ayant confirmé au moins un vœu hors de l'académie (67 %) connaît une légère hausse (+1 point).

Avec la réforme du baccalauréat général en 2021, les élèves de terminale ont dû choisir deux enseignements de spécialité (EDS). Pour la seconde fois cette année, on peut observer leurs vœux en fonction des combinaisons d'EDS choisis. Dans l'ensemble, 9 candidats de série générale sur 10 confirment un vœu en licence hors licence à accès santé (LAS - 91 %), un tiers en BUT (33 %) et un quart en LAS (26 %) ou en CPGE (24 %). Pour les 10 combinaisons d'EDS les plus fréquentes, choisies par 79 % de ces terminales, les vœux sont cohérents avec les choix d'EDS. Ainsi, 58 % des terminales avec les EDS Mathématiques et Physique-Chimie ont confirmé un vœu en CPGE et 40 % en écoles d'ingénieurs. Ceux ayant suivi la spécialité SVT choisissent, en majorité, des formations en santé, notamment pour la combinaison SVT et Physique-Chimie, où 70 % ont confirmé un vœu en LAS, 58 % en PASS et 25 % en D.E sanitaire ou social. Pour la doublette d'EDS (mathématiques, numérique et Sciences Informatiques), qui rentre dans le top 10 cette année, 73 % des candidats ont confirmé un vœu en BUT et 32 % une école d'ingénieurs.

Une synthèse statistique des vœux d'orientation des lycéens scolarisés en France pour la rentrée 2022 est disponible dans une [note flash](#) du service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Du 2 juin au 15 juillet 2022 : la phase d'admission principale

La phase principale d'admission dans l'enseignement supérieur sur Parcoursup a commencé le 2 juin 2022. Parcoursup fonctionne en continu. Chaque matin, les candidats reçoivent des nouvelles propositions d'affectation :

- **Oui** : proposition d'admission ;
- **Oui, si** : proposition d'admission si le candidat accepte un parcours personnalisé pour augmenter ses chances de réussite (formation non sélective) ;
- **En attente** d'une place (position dans la liste d'attente affichée et actualisée régulièrement en fonction des places qui se libèrent) ;
- **Non** (uniquement en formation sélective).

Retrouvez toutes [les vidéos de la phase d'admission](#) sur le site [parcoursup.fr](#).

Pour les candidats à la session de remplacement du baccalauréat

À savoir pour les candidats inscrits à la session de remplacement du baccalauréat : les élèves inscrits à la session de remplacement du baccalauréat en septembre et qui ont accepté une proposition d'admission conservent leur place dans la formation jusqu'à la proclamation de leurs résultats.

À partir du 23 juin et jusqu'au 16 septembre 2022 : la phase complémentaire

Les candidats pourront à compter du 23 juin 2021 formuler des nouveaux vœux (jusqu'à 10) dans des formations qui disposent de places disponibles. De nombreuses formations sont disponibles. En 2021, plus de 82 000 candidats ont trouvé en phase complémentaire la formation pour poursuivre leurs études supérieures.

L'accompagnement des candidats tout au long de la procédure

Dès le 2 juin 2022, les candidats qui n'ont demandé que des formations sélectives et qui ont été refusés sur l'ensemble de leurs vœux pourront bénéficier d'un accompagnement organisé dans les lycées, les Centres d'Information et d'Orientation et les universités. Cet accompagnement humain, au plus près des candidats, permettra un travail approfondi autour de leur projet d'orientation afin de préparer la phase complémentaire.

À partir du 1er juillet 2022, les Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) se mettront en place pour accompagner, en proximité, chaque candidat en attente sur tous ses vœux ou demeuré sans proposition d'admission en phase complémentaire.

Les commissions, auxquelles participent les proviseurs, les responsables des établissements d'enseignement supérieur, travailleront en lien avec les candidats pour qu'ils puissent redéfinir leur projet en fonction des places disponibles en phase complémentaire, en envisageant parfois une mobilité en dehors de leur académie ou encore, en identifiant, des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé et qui sont en lien avec leur projet d'études. Les CAES peuvent également mobiliser des solutions avec les partenaires locaux de l'insertion des jeunes.

En 2021, les CAES ont accompagné et proposé une formation à plus de 23 000 candidats.

Focus : Le soutien à la mobilité des lycéens boursiers

La part des candidats ayant confirmé au moins un vœu hors de l'académie de leur lycée progresse à nouveau et atteint plus 74 % en 2022. La tendance est la même pour les seuls candidats boursiers (26 % des candidats) : 67 % font un vœu hors de leur académie d'origine (+1 point par rapport à 2021).

Afin de donner le plus large choix possible à tous les candidats, le dispositif d'aide à la mobilité Parcoursup est reconduit en 2022. Cette aide permet aux lycéens boursiers qui ont formulé au moins un vœu hors de leur académie de résidence de demander une aide de 500 € versée directement à la rentrée universitaire.

Plus d'informations : www.etudiant.gouv.fr/cid132810/aide-a-la-mobiliteparcoursup

LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

LES RÉSULTATS DE LA SESSION 2021



NOTE D'INFORMATION

n° 22.10 – Mars 2022

Résultats définitifs de la session 2021 du baccalauréat

► Avec 735 200 candidats et 689 000 bacheliers, le taux de réussite au baccalauréat 2021 est de 93,7 %. Il est de 97,5 % dans la voie générale, 93,9 % en technologique et 86,6 % en professionnel. Il est stable dans la voie générale et diminue faiblement dans les séries technologiques. La baisse est la plus notable dans la voie professionnelle dont le taux de réussite perd 3,8 points. Après une session 2020 marquée par des taux de réussite particulièrement élevés, les taux de redoublement ont considérablement diminué à la rentrée 2020 dans les classes de terminales entraînant une baisse des effectifs de candidats au baccalauréat 2021. En 2021, 82,8 % d'une génération est titulaire du baccalauréat, soit 3,6 points de moins qu'en 2020.

En 2021, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire est la plus forte dans les académies d'Île-de-France. Elle est en recul par rapport à 2020 dans toutes les académies sauf Grenoble, Poitiers, Rennes et Toulouse où elle est portée par la progression dans la voie générale et technologique. Dans toutes les académies, les voies générale et technologique sont prépondérantes dans l'accès au baccalauréat pour les élèves de sixième.

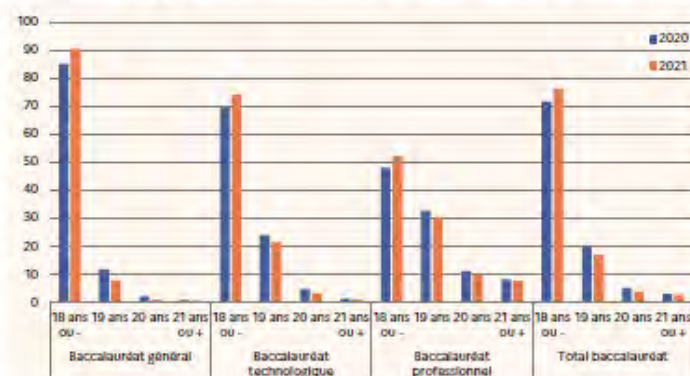
Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteurs : Fanny Thomas, DEPP-01
Édition : Bernard Javes
Maquettiste : Frédéric Voiret
« ISSN 2431-7632

► Dans le contexte d'une année scolaire 2020-2021 perturbée par la crise sanitaire, les modalités d'organisation du baccalauréat ont été partiellement modifiées pour la session 2021. Mais contrairement à la session 2020, il n'a pas été nécessaire d'annuler l'ensemble des épreuves du premier groupe.

Au total, les sessions de juin et de septembre ont vu 735 200 candidats se présenter au baccalauréat en 2021, soit 25 600 de moins qu'en 2020. Cette baisse est uniquement portée par les voies générale et technologique. Après une session 2020 marquée par des taux de réussite particulièrement élevés, les taux de redoublement ont considérablement diminué à la rentrée 2020 dans les classes de terminales générale et technologique. Dans la voie professionnelle, l'effectif de candidats au baccalauréat 2021 est stable par rapport à la session précédente, la baisse des redoublement en terminale à la rentrée 2020 ayant été compensée par une baisse des taux de sortie en cours de première au cours de l'année précédente.

Dans le contexte de baisse des redoublements, les candidats au baccalauréat sont également de plus en plus jeunes. A la session 2021, la part de candidats âgés de 18 ans et moins augmente de 4,6 points de pourcentage, toutes les autres catégories d'âges reculant (figure 1). Cette augmentation est plus marquée dans la voie générale (+ 5,4 points) que dans

1 Evolution de l'âge des candidats au baccalauréat selon la voie - Sessions 2020 et 2021 (en %)



Note de lecture : à la session 2021, 82,2 % des candidats au baccalauréat général ont 18 ans ou moins (ils ont 90,6 % en 2020).

Champ : France métropolitaine + DOM.

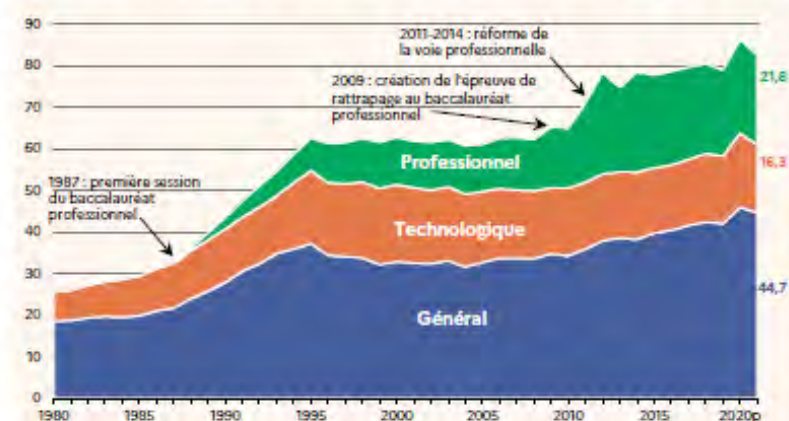
Source : DEPP, Système d'information Océan, Cycles, ministère chargé de l'Agriculture.

Réf. : Note d'information, n° 22.10, DEPP

les voies technologiques (+ 4,4 points) et professionnelle (+ 4,1 points). A la session 2021 du baccalauréat, 82,8 % d'une génération est titulaire du diplôme. Cette proportion, inférieure de 3,6 points à celle de 2020, reste sensiblement supérieure à celles de toutes les sessions précédentes. Elle diminue dans les trois voies : - 1,3 point dans la voie générale, - 1,5 point dans la voie technologique et - 0,8 point en professionnel (figure 2). Depuis 1980, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a plus que

triplé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné presque 60 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier, et oscille autour de 62 %. Elle augmente de 3 points en 2009 à la suite de l'instauration de la session de rattrapage

2 Evolution de la proportion de bacheliers dans une génération depuis 1980 (en %)



Champ : France métropolitaine avant 2001, France métropolitaine + DROM hors Mayotte ensuite.
Source : DEFF, Systèmes d'Information Océan, Cyclades ; ministères chargés de l'Agriculture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
Réf. : Note d'Information, n° 22.10. DEFF

3 Evolution du taux de réussite au baccalauréat selon la voie depuis 1995 (en %)



Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte jusqu'en 2010, y compris Mayotte ensuite.
Source : DEFF, Systèmes d'Information Océan, Cyclades ; ministères chargés de l'Agriculture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
Réf. : Note d'Information, n° 22.10. DEFF

du baccalauréat professionnel, puis de 13 points entre 2010 et 2012 avec la réforme de la voie professionnelle. Après une phase de transition, elle reprend une progression plus lente essentiellement grâce à la poursuite de la progression de la voie générale (+ 5,1 points entre 2015 et 2021). La baisse de presque 4 points de la proportion de bacheliers dans une génération en 2021 est liée d'une part à la baisse de l'effectif de candidats et d'autre part au recul de la réussite. Mais ces deux paramètres jouent différemment selon la voie. Dans les voies générale et technologique, où la proportion de bacheliers dans une génération diminue sensiblement, la baisse des effectifs est importante et celle de la réussite

faible voire nulle. À l'inverse, dans la voie professionnelle, où la baisse de la proportion de bacheliers dans une génération est plus faible, l'effectif de candidats est stable et la réussite en forte baisse. Avec 689 000 candidats admis, le taux de réussite au baccalauréat 2021 est de 93,7 % (figure 3). Il est en recul de 1,3 point par rapport à 2020, mais reste sensiblement supérieur à toutes les sessions précédentes. La baisse est la plus importante dans la voie professionnelle (- 3,8 points) et plus modérée dans la voie technologique. Le taux de réussite de la voie générale est stable par rapport à 2020, la session 2021 étant la première du nouveau baccalauréat général.

Une réussite proche de celle de la session 2020 pour la première session du nouveau baccalauréat général

La session 2021 est la première de la nouvelle mouture du baccalauréat général. Elle voit disparaître les trois anciennes séries générales – littéraire, économique et sociale et scientifique – au profit des enseignements de spécialités. Le candidat choisit de présenter à l'issue de l'année de terminale deux enseignements de spécialité parmi les trois qu'il a suivis en première. À cette session, 381 100 candidats se sont présentés à l'examen, soit 12 600 de moins qu'en 2020.

La session 2020 a été marquée par une réussite très élevée à l'examen, entraînant une baisse importante des redoublements et donc des effectifs en terminale à la rentrée 2020. De 2002 à 2011, l'effectif de présents de la voie générale a oscillé autour de 320 000. Durant la période suivante, de 2012 à 2018, il a augmenté de plus de 70 000. Il s'est ensuite maintenu au-dessus de 390 000 jusqu'en 2020. Le taux de réussite à la session 2021 du baccalauréat général, qui s'établit à 97,5 %, reste très proche de celui de l'année précédente (- 0,1 point) et l'effectif de bacheliers généraux passe de 384 200 en 2020 à 371 700, soit une baisse équivalente à celle des présents.

Corrélativement, la proportion de bacheliers dans une génération diminue de 1,3 point par rapport à 2020, à 44,7 %. Tandis que la réussite au baccalauréat général reste stable en 2021, la proportion de candidats qui obtiennent une mention augmente : elle passe de 68,3 % des candidats présents en 2020 à 73,4 % en 2021. La hausse porte uniquement sur les mentions « Bien » et « Assez bien », qui sont attribuées à 59,8 % des candidats en 2021 (52,9 % en 2020). À compter de la session 2021, les candidats dont la moyenne à l'examen est supérieure ou égale à 18/20 obtiennent la mention « Très bien avec les félicitations du jury ». Elle est attribuée à 1,8 % des candidats de la voie générale.

Plus de 95 % de réussite dans la plupart des séries technologiques

L'effectif de candidats au baccalauréat technologique diminue sensiblement. Avec 145 100 candidats présents en 2021, il recule de 13 100 par rapport à la session précédente, soit - 8,3 %. Comme dans la voie générale, cette baisse est liée à la faible importance des redoublements à la rentrée 2020, le taux de réussite au baccalauréat technologique ayant été

4 Résultats du baccalauréat 2021 selon la voie, la série, le secteur et le sexe

		Présents		Admis	Répartition des présents par mention (%)				Taux de réussite (%)			
		Total	Filles		Très bien avec les félicitations du jury	Très bien	Bien	Assez bien	Sans mention	Total	Filles	Garçons
Baccalauréat général		381 132	56,2	371 705	1,8	11,8	25,9	33,9	24,1	97,5	98,1	96,9
Baccalauréat technologique	STI2D	29 155	7,9	27 714	0,1	2,4	15,7	38,3	38,6	95,1	95,2	95,0
	STL	7 537	58,0	7 068	0,2	3,8	16,1	34,9	38,8	93,9	95,0	92,1
	STAV	4 864	47,1	4 790	0,0	2,1	15,8	46,4	34,2	98,5	98,8	98,2
	STMG	75 376	51,8	69 928	0,0	1,4	12,0	36,2	43,1	92,8	94,2	91,2
	ST2S	22 040	85,7	20 773	0,1	2,8	16,0	36,8	38,7	94,3	94,8	90,8
	STD2A	3 558	78,3	3 507	0,8	10,1	32,3	38,1	17,3	98,6	98,8	97,8
	S2TMD	335	57,3	327	3,6	17,9	37,6	29,0	9,6	97,6	98,4	96,5
	STHR	2 260	55,8	2 189	0,3	5,0	20,4	36,5	34,6	96,9	96,6	97,2
Toutes séries		145 125	49,1	136 296	0,1	2,3	14,4	37,0	40,2	93,9	94,8	93,0
Baccalauréat professionnel	Production	96 702	15,2	83 004	-	4,9	17,5	31,3	32,1	85,8	89,9	85,1
	Services	112 286	63,3	98 016	-	3,8	17,7	33,1	32,7	87,3	89,5	83,5
	Tous secteurs	208 988	41,1	181 020	-	4,3	17,6	32,3	32,5	86,6	89,5	84,6
Total baccalauréat		735 245	50,5	689 021	0,9	7,8	21,3	34,1	29,7	93,7	95,5	91,9

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : DEPP, Système d'information Cylades ; ministère chargé de l'Agriculture.

Réf. : Note d'Information, n° 22.10. DEPP

particulièrement élevé en 2020. Entre 2015 et 2020, l'effectif de candidats a augmenté de 20 300 dans la voie technologique. La croissance a été particulièrement notable à la session 2018, alors qu'arrivaient au niveau du baccalauréat les élèves ayant connu la baisse des redoublements en seconde entre 2014 et 2015. La période 2016-2020 contraste avec 2004-2015, période pendant laquelle la voie technologique a perdu 50 000 candidats, surtout dans les séries qui correspondent aujourd'hui à STMG et STI2D. À la session 2021, le recul est plus marqué dans les séries STL (-17,2 %) et STI2D (-15,8 %). Il est très faible en S2TMD (-0,6 %) et nul en STD2A. La série STMG reste la plus nombreuse, suivie par STI2D et ST2S. À elles trois, elles représentent 87 % des candidats de la voie technologique.

À la session 2021, le taux de réussite au baccalauréat technologique est de 93,9 %, soit 0,9 point de moins qu'en 2020. Il reste supérieur à 95 % dans la plupart des séries, à l'exception de STL et ST2S, qui affichent le plus fort recul (-2,0 points), et STMG dont le taux était déjà le moins élevé en 2020. Avec 136 300 candidats diplômés en 2021, l'effectif diminue de 13 700 par rapport à 2020, sous l'effet cumulé de la baisse du nombre de candidats et de la baisse de la réussite. Dans le même temps, la proportion de bacheliers technologiques dans une génération passe de 17,8 % en 2020 à 16,3 % en 2021.

La baisse de la réussite au baccalauréat technologique s'accompagne d'une baisse de la part de candidats admis avec mention : 53,7 % des candidats au baccalauréat

technologique ont obtenu une mention en 2021, soit 0,8 point de moins qu'en 2020. Cependant, la part de mentions « Assez bien » progresse de 3,8 points. En STAV, cette proportion augmente de 15,3 points en 2021. La part d'admis avec mention est de 81,3 % en STD2A et 88,1 % en S2TMD, séries dont les taux de réussite sont parmi les plus élevés de la voie technologique. Dans les autres séries technologiques, elle s'étend de 49,7 % à 64,3 %. La nouvelle mention « Très bien avec les félicitations du jury » est attribuée à 0,1 % des candidats au baccalauréat technologique.

Recul de la réussite dans la voie professionnelle à la session 2021

À la session 2021, l'effectif de candidats au baccalauréat professionnel est stable : ils sont 209 000 à se présenter à l'examen. Après une période marquée par de fortes variations de 2010 à 2015 avec une hausse totale de 81 300 présents hors Mayotte, l'effectif de candidats au baccalauréat professionnel évolue plus modérément (-10 400 candidats entre 2015 et 2021). Entre 2020 et 2021, l'effectif est stable dans les spécialités du secteur des services comme dans celui de la production. Le secteur des services reste majoritaire au sein de la voie professionnelle avec 53,7 % des candidats.

Avec un taux de 85,6 % en 2021, la réussite de la voie professionnelle diminue de 3,8 points par rapport à la session précédente. Elle connaît les plus fortes variations depuis la session 2020 : après avoir affiché

l'augmentation la plus importante des trois voies en 2020, le taux de réussite de la voie professionnelle est celui qui diminue le plus fortement en 2021. La réussite de la voie professionnelle à la session 2021 reste supérieure à celle des sessions précédentes. Le recul est plus important au sein des spécialités du secteur de la production que de celles des services.

Les bacheliers sont 181 000 à obtenir le diplôme du baccalauréat professionnel à la session 2021, soit 7 800 de moins qu'en 2020. Le recul est le plus important dans le secteur de la production, dont la réussite est aussi celle qui diminue le plus. Dans le même temps, la proportion de bacheliers dans une génération passe de 22,6 % en 2020 à 21,8 % en 2021, soit 0,8 point de moins. Le recul de la réussite au baccalauréat dans la voie professionnelle s'accompagne du recul de la part de candidats obtenant une mention. Parmi les présents, 57,7 % obtenaient une mention en 2020 ; ils sont 54,2 % en 2021. Cette évolution à la baisse porte sur toutes les mentions. Elle est plus marquée dans le secteur des services.

Dans toutes les académies, prépondérance des voies générale et technologique dans l'accès au baccalauréat pour les élèves de sixième

L'espérance d'obtenir le baccalauréat par la voie scolaire pour un élève de sixième s'étend de 59,1 % en Guyane à 83,8 % à Versailles à la session 2021. Les jeunes de sixième ont

une probabilité d'accéder au baccalauréat qui repose surtout sur les voies générale et technologique.

Les académies de Paris et de Versailles font partie de celles où l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire est globalement la plus forte à la session 2021 (figure 5). Les voies générale et technologique y sont aussi largement prépondérantes et la voie professionnelle pèse très peu. Cette dernière pèse plus dans l'académie de Créteil. La forte espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième des académies de Guadeloupe et de Martinique repose sur un équilibre entre la voie professionnelle et les voies générale et technologique.

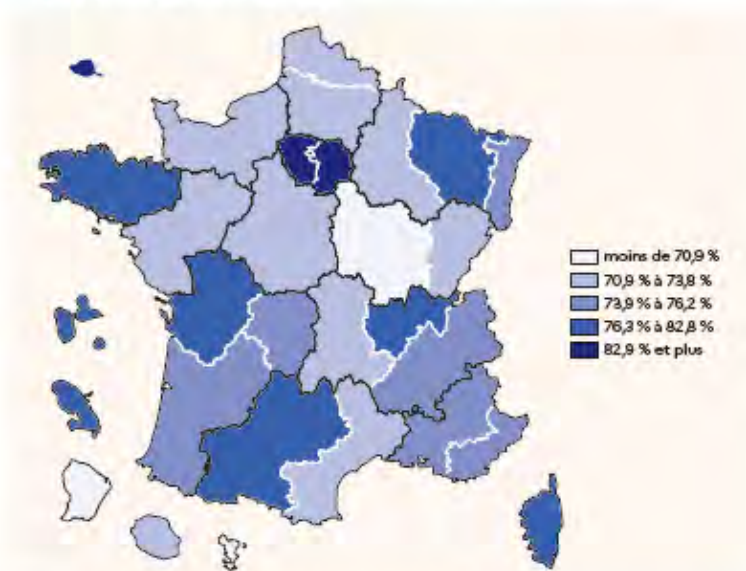
À l'opposé, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire est particulièrement faible dans l'académie de Guyane. Elle est également peu élevée dans les académies de Dijon et de Mayotte. Malgré l'importance relative de la probabilité d'accès au baccalauréat professionnel, les élèves de sixième de Guyane et de Mayotte ont une faible probabilité d'obtenir le baccalauréat toutes voies confondues. En effet, la probabilité d'accéder au baccalauréat par la voie générale et technologique est faible. Dans l'académie de Dijon, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est faible à la fois dans la voie professionnelle et dans la voie générale et technologique.

L'espérance d'obtenir le baccalauréat général et technologique pour un élève de sixième est relativement importante dans les académies de Corse et de Lyon. Cependant elle est parmi les plus faibles dans la voie professionnelle pour ces deux académies,

ce qui conduit à un accès au baccalauréat toutes voies confondues moins important. Le panorama est inverse dans les académies de Guadeloupe, de Martinique et de Nancy-Metz où l'espérance d'obtenir le baccalauréat professionnel pour un élève de sixième est parmi les plus importantes. A Rennes, Poitiers et Toulouse, la situation est plus équilibrée entre les voies générale et technologique d'un côté et professionnelle de l'autre. Entre 2020 et 2021, l'espérance d'obtenir

le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire baisse dans toutes les académies sauf Grenoble, Poitiers, Rennes et Toulouse. Dans ces académies, la voie générale et technologique est à la hausse. C'est également le cas pour les académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Corse, Dijon, Lille, Limoges et Reims. Dans la voie professionnelle, les évolutions entre 2020 et 2021 sont toutes à la baisse (entre - 4,2 et - 0,4 point). ■

5 Espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de sixième par académie (en %) - Session 2021



Source : DEFF, Systèmes d'Information Cyclades, Scolarité ; ministères chargés de l'Agriculture

Réf. Note d'Information, n° 22.10 DEFF

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 22.10, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques

COMMENT CONSULTER LES RÉSULTATS DE LA SESSION 2022 ?

Les résultats seront publiés le **mardi 5 juillet 2022**.

Les candidats peuvent consulter leurs résultats dans leurs établissements (publics et privés sous contrat), puis les jours suivants dans leur l'espace personnel sur Cyclades.

Service Communication

Mél : Communication@ac-guyane.fr

Tél : 0594 27 21 31



www.education.gouv.fr